

CONVOCAION À L' INTENTION DES ATHLETES

Description de la mission	Détail
Objet	Championnat de France par unités
Date	Du vendredi 8 juin 2023 au lundi 12 juin 2023
Lieu	cité des sports Gaston Bussière, 34 rue Gabriel-Péri 93270 SEVRAN
Nombre de participants	30=6 adultes (1 directeur de séjour, 1 entraîneur, 1 juge, 2 parents accompagnateurs, 1 athlète) + 24 athlètes mineurs de 8 à 17 ans + 2 chauffeurs autocars

- Détails du déplacement :

RDV ALLER	Date	vendredi 8 juin 2023 selon les indications de Camille
	Lieu	Azur Arena Antibes
RDV RETOUR	Date	lundi 12 juin 2023 vers 20h
	Lieu	Azur Arena Antibes

Déplacement Aller	Autocar société Riviera Destination
Lieu d'entraînement	cité des sports Gaston Bussière, 34 rue Gabriel-Péri 93270 SEVRAN
Hébergement	Hôtel ibis AULNAY PARIS NORD EXPO 65 rue Michel Ange Carrefour de l'Europe - RN 370 - 93 600 AULNAY-SOUS-BOIS -
Déplacement Retour	Autocar societe Riviera Destination

- A prévoir:

Participation aux frais de déplacement :

Une participation de 160 euros est demandée.

Cette somme est à régler au club avant le vendredi 2 JUIN 2023 par VIREMENT de préférence (indiquez "DEPL GAC SEVRAN" et le nom de l'athlète concerné) .

Notez que le club participe également à la quote part accompagnateur et à 50% sur le déplacement des athlètes. En contrepartie de cette participation, les athlètes pourront être sollicités pour participer à la vie associative du club (l'entraîneur préviendra).



Recommandations concernant les bagages pour le voyage :

Chaque participant peut emmener un bagage à main et une valise.

Argent de poche: Les participants peuvent amener de l'argent de poche qui sera sous leur responsabilité.

Ne pas oublier :

1. Un petit déjeuner (ou de l'argent de poche) pour une pause petit déjeuner matinale
2. Un pique-nique équilibré pour le vendredi midi
3. des goûters (barre céréale, compote ou fruit) pour les 4 jours
4. un petit coussin, paréo/couverture pour le voyage
5. le carnet de santé au fond de la valise de l'enfant (pour ne pas qu'il le perde)
6. Les tenues et Matériel d'entraînement selon les recommandations de l'entraîneur

attention! aucun médicament ne peut être donné par l'encadrement sans ordonnance médicale. Si votre enfant doit prendre un traitement, ou simplement du doliprane ou antihistaminique, merci de lui confier le médicament et une ordonnance mentionnant la posologie, le tout dans un sachet plastique refermable " type aéroport" avec le nom de l'enfant.

Bon déplacement à tous !